



Chambre de commerce
région de Matane

MÉMOIRE

28 mai 2008

Mémoire

Chambre de commerce – région de Matane

Présenté le 28 mai 2008

devant la

Commission de la représentation électorale

Introduction

En tant que président de la Chambre de commerce – région de Matane, je m'adresse à vous au nom de toute la communauté d'affaires de la MRC de Matane. La Chambre représente 300 entreprises établies sur le territoire.

Disons d'abord que nous apprécions que le processus de révision de la carte électorale nous permette de faire entendre notre point de vue sur les délimitations proposées.

La loi électorale actuelle établit l'autorité de la Commission de la représentation électorale et les balises qu'elle doit suivre pour la confection de la carte électorale.

Le mémoire que je vous présente est divisé en deux catégories : d'abord, la Chambre recommande le maintien intégral de la circonscription actuelle de Matane, ce qui devrait être appuyé par une décision politique mais, dans un deuxième temps, nous présentons un projet sur la refonte de la carte électorale qui tient compte de la disparition éventuelle de la circonscription de Matane

Le statut quo

La Chambre de commerce – région de Matane est d’avis que la disparition de la circonscription de Matane entraînerait de lourdes conséquences au niveau de la représentation de la région à l’Assemblée nationale.

Nous comprenons que la Commission doit respecter un critère d’ordre numérique tel que prescrit par la loi qui stipule que le nombre d’électeurs dans un comté ne peut être ni supérieur ni inférieur de plus de 25% du nombre moyen d’électeurs par circonscription. Ce seul critère entraînerait la disparition du comté de Matane.

Par contre, « le jugement Carter » rendu par la Cour suprême du Canada stipule que « des facteurs comme la géographie, l’histoire et les intérêts de la collectivité (...) peuvent devoir être pris en considération. »

À notre avis, la Charte canadienne des droits et libertés reconnaît le droit à une représentation effective dans un système qui donne à parité électorale le poids qu’elle mérite mais qui admet au besoin d’autres considérations.

Il est désolant que les trois principaux partis politiques du Québec ne soient pas parvenus à s’entendre au sujet de la révision de la loi électorale.

À notre avis, la loi électorale au Québec doit être modifiée afin de tenir compte de la diminution de la population dans les régions dites éloignées et pour nous assurer qu’elles obtiennent une juste représentation à l’Assemblée nationale.

Pourquoi ne pas permettre aux membres de l’Assemblée nationale de réfléchir sur une révision de la loi électorale qui permettrait d’élargir les

paramètres afin de mieux tenir compte de la représentation effective des régions éloignées du Québec afin que leur poids politique ne se détériore pas.

Le critère du plus ou moins 25% a été établi de façon arbitraire et devrait être redéfini. Selon nous, ce critère devrait être ramené à 20% dans les régions plus peuplées de Montréal, Laval, la Montérégie et Québec mais un écart de 35% à 40% devrait être toléré dans les régions éloignées du Québec, dont la Gaspésie, le Bas-St-Laurent, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscaminque et le Saguenay Lac St-Jean.

Cette façon de procéder assurerait le maintien de toutes les circonscriptions dans les régions éloignées.

Selon nous, le droit d'un électeur à obtenir une représentation efficace de son député est un élément aussi fondamental que la règle du plus ou moins 25%. Or, nous estimons que ce droit de représentation ne peut être respecté dans les régions éloignées si l'on ne tient compte que de cette règle, en raison de l'importance de la superficie des circonscriptions et donc des grandes distances à parcourir pour que les électeurs puissent rencontrer leur député.

Au lieu de ne statuer que sur les nouvelles délimitations des circonscriptions en vertu de la loi actuelle, nous suggérons que votre commission recommande à tous les partis politiques de redéfinir la loi électorale afin d'assurer une juste représentation de toutes les régions du Québec à l'Assemblée nationale.

La carte révisée

S'il ne fait aucun doute à l'effet que la Chambre de commerce – région de Matane souhaite maintenir les circonscriptions électorales de l'Est du Québec dans leur forme actuelle, nous devons néanmoins nous résigner à la refonte de la carte électorale si la loi n'est pas modifiée.

Selon la proposition que vous avez présentée, le nouveau comté de Matane-Gaspé comprendrait la majeure partie du comté de Matane mais s'étendrait sur une distance de plus de 300 kilomètres. Le nouveau comté se retrouverait divisé dans deux régions administratives distinctes avec toutes les complications administratives que cela susciterait.

Qui plus est, quatre municipalités de la MRC de Matane ne ferait plus partie de la circonscription de Matane ce qui est, à notre avis, une véritable aberration. Je vous rappelle que, selon votre mandat, la Commission de la représentation électorale doit s'efforcer de prendre en considération les frontières naturelles d'un milieu tout en s'efforçant de respecter les limites municipales.

La proposition que nous défendrons est plutôt de former une circonscription qui comprendrait les 3 MRC de Matane, de la Matapédia et de la Mitis. Dans un premier temps, ces trois MRC sont situées dans l'entité administrative du Bas St-Laurent. Deuxièmement, les distances à parcourir pour le député de cette nouvelle circonscription serait beaucoup moins grande que selon la proposition d'une circonscription Matane-Gaspé.

Par ailleurs, la Haute-Gaspésie se retrouverait dans le comté de Gaspé et donc dans sa propre région administrative ce qui permettrait à son député de mieux défendre ses intérêts propres.

D'autre part, les deux circonscriptions de la Gaspésie seraient regroupées dans la région administrative de la Gaspésie et les populations de ces deux comtés auraient plus d'affinités entre elles que si elles étaient regroupées avec une partie du Bas St-Laurent.

Conclusions

La Chambre de commerce – région de Matane ne souhaite pas voir disparaître la circonscription de Matane. Nous croyons que nos représentants politiques, tant du Parti Libéral, du Parti Québécois que de l'Action Démocratique devraient avoir le courage de réviser la loi électorale quitte à augmenter le nombre de députés à l'Assemblée nationale afin que les régions métropolitaines soient mieux représentées en fonction de leur grand nombre d'électeurs sans que les régions éloignées ne deviennent sous-représentées.

Bien que les présentes audiences n'aient que pour but de redéfinir la carte électorale, nous croyons que la Commission de la représentation électorale devrait élargir son mandat afin de trouver des solutions concrètes à la représentation effective de tous les électeurs du Québec.